

**COMPTE RENDU PARTIEL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 AVRIL 2021**

L'an 2021, le 23 avril, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 16 avril 2021, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers votants : 33 – 32 pour la délibération 2021/043



Approbation du procès verbal du conseil municipal du 27 novembre 2020

A l'unanimité le conseil municipal approuve le procès verbal du conseil municipal du 27 novembre 2020.

2021/032 - Rapport annuel 2020 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport 2020 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la ville de Saint-Jean de Braye.

2021/033 - Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) intercommunal avec la ville de Semoy : versement de la contribution

A l'unanimité le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à reverser la somme de 3 159,36 € correspondant à 9 % du montant de la dépense artistique déclarée dans le cadre du PACT 2020 avec la commune de Semoy.

2021/034- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association l'Atelier-écoles de Saint-Jean de Braye

A l'unanimité le conseil municipal décide d'autoriser le versement de cette subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association l'Atelier-écoles de Saint-Jean de Braye.

2021/035 - Convention de mise à disposition de service entre la ville de Saint-Jean de Braye et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la compétence des éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) de la Direction Vie Associative et Sportive (DVAS)

A l'unanimité le conseil municipal décide d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de service de la compétence des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives de la Direction Vie Associative et Sportive, d'autoriser Madame le maire à signer la convention de mise à disposition de service de la compétence des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives de la Direction Vie Associative et Sportive avec le CCAS de Saint-Jean de Braye du 1^{er} mai 2021 au 31 août 2023.

2021/036- Opération de mise en valeur des façades dans le cadre de la rénovation des espaces publics du centre-ville – îlot 32 - Approbation de la convention

Par 32 voix pour et une abstention (Monsieur RAGEY) le conseil municipal décide d'approuver l'octroi d'une subvention de 29 179,82 € au syndicat des copropriétaires de l'îlot 32 (Résidence Jean Zay) sis 7 rue Georges Danton, représenté par le syndic de gestion DURAND MONTOUCHE domicilié 19 rue de la République à ORLEANS (45000),

- d'approuver la convention correspondante établie avec le syndic concerné,
- de déléguer Madame le maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires, et notamment signer la convention.

2021/037 - Clos du Vivien – Acquisition de terrain – 87 avenue du Capitaine Jean

Par 31 voix pour et 2 abstentions (Madame PRIGENT, Monsieur RAGEY) le conseil municipal décide d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées AC 267 et 268 sises 87 avenue du Capitaine Jean d'une superficie totale de 1248 m² appartenant à Madame Gislaine DAUBIGNARD domiciliée 25 rue de Beauvilliers à Aschères le Marché (45170)

- d'approuver le prix d'acquisition de 178 000 € (cent soixante dix-huit mille euros)
- d'autoriser Madame le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'acquisition desdites parcelles.

2021/038 - ZAC du Grand Hameau - Cession de foncier à la SEMDO

Par 29 voix pour, une abstention (Monsieur RAGEY) et 3 voix contre (Messieurs RENELIER, OUARAB et JAVOY) le conseil municipal décide d'approuver la cession au profit de la SEMDO, représentée par son directeur en exercice, domiciliée 6 avenue Jean Zay à Orléans (45000) des parcelles cadastrées section BK 1353 – 1354 – 1355 – 195 – 1350 – 1351 – 771 – 818 – 962 – 1025 – 1027 d'une surface globale de 8 115 m² et pour un montant de 359 875 € (trois cent cinquante neuf mille huit cent soixante-quinze euros), sises entre les rues de la Mairie, Jean Zay et le boulevard Emile Bernon,

- d'autoriser la SCCV CL GRAND HAMEAU 2 représentée par Louis CESAREO, domiciliée chez CLARES IMMOBILIER, 14 boulevard Rocheplatte à ORLEANS (45000), à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la construction de 2 immeubles de logements collectifs sur les parcelles appartenant à la commune,
- d'autoriser Madame le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la cession desdites parcelles

2021/039 - Avenant n° 2 à la convention d'entente intercommunale pour l'organisation et la mise à disposition des services techniques des communes de Saint-Jean de Braye et de Chécy

A l'unanimité le conseil municipal décide d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention d'entente intercommunale pour la mise en commun des moyens et l'organisation des services techniques de Saint-Jean de Braye et de Chécy

- d'autoriser Madame le maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'entente intercommunale pour la mise en commun des moyens et l'organisation des services techniques de Saint-Jean de Braye et de Chécy, pour une durée de 1 an soit jusqu'au 30 avril 2022.

2021/040 - Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) – Pilotage du projet de territoire

A l'unanimité le conseil municipal décide d'approuver la convention d'objectifs et de financement « Pilotage du projet de territoire » et d'autoriser Madame le maire ou son représentant à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales.

2021/041 - Augmentation du temps de travail annuel au sein des services de la ville – Passage aux 1607 heures par an

A l'unanimité le conseil municipal décide d'approuver l'accord signé entre les organisations syndicales et Madame le Maire et d'autoriser Madame le maire à signer le dit protocole.

2021/042 - Recrutement d'un-e contractuel-le pour assurer les missions de chargé-e de communication interne à la direction de la communication

A l'unanimité le conseil municipal décide de recruter un-e agent-e contractuel-le à partir du 16 mai 2021, date minimum de contrat pour une période de 36 mois, dans l'hypothèse où le recrutement d'un-e titulaire s'avérerait infructueux, d'autoriser Madame le maire, conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer un contrat à temps complet d'une durée de 3 ans, à partir du 16 mai 2021, date minimum de recrutement, avec l'agent-e et de le-la rémunérer en référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

2021/043 - Recrutement d'un contractuel pour assurer les missions de technicien d'exploitation informatique à la direction des systèmes d'information

A l'unanimité le conseil municipal décide de recruter un-e agent-e contractuel-le à partir du 1^{er} mai 2021, date minimum de contrat pour une période de 12 mois, dans l'hypothèse où le recrutement d'un-e titulaire s'avérerait infructueux, et d'autoriser Madame le maire, conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer un contrat à temps complet d'une durée de 1 an, à partir du 1^{er} mai 2021, date minimum de recrutement, avec l'agent-e et de le-la rémunérer en référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

2021/044 - Recrutement d'un-e contractuel-le pour assurer les missions de référent-e périscolaire sur le service animation de la direction de l'éducation et de la famille

A l'unanimité le conseil municipal décide de recruter un-e agent-e contractuel-le à partir du 25 mai 2021, date minimum de contrat pour une période de 12 mois, dans l'hypothèse où le recrutement d'un-e titulaire s'avérerait infructueux, d'autoriser Madame le maire, conformément aux dispositions de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer un contrat à temps complet d'une durée de 1 an, à partir du 25 mai 2021, date minimum de recrutement, avec l'agent-e et de le-la rémunérer en référence au cadre d'emplois des animateurs territoriaux ou des adjoints d'animation territoriaux.

2021/045 - Recrutement d'un-e contractuel-le pour assurer les missions de responsable de la vie au travail et dialogue social sur la direction des ressources humaines

Par 32 voix pour et une abstention (Monsieur RAGEY) le conseil municipal décide de créer l'emploi de responsable de la vie au travail et dialogue social par transformation de l'emploi de directeur-riche des ressources humaines,

- de recruter un-e agent-e contractuel-le à partir du 1^{er} mai 2021, date minimum de contrat, dans l'hypothèse où le recrutement d'un-e titulaire s'avérerait infructueux,
- d'autoriser Madame le maire, conformément aux dispositions de l'article 3-3 et de l'article 3-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer un contrat à temps complet d'une durée de 1 an ou un contrat à durée indéterminée, à partir du 1^{er} mai 2021, date minimum de recrutement, avec l'agent-e et de le-la rémunérer en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

2021/046 - Recrutement de personnels saisonniers - année 2021

A l'unanimité le conseil municipal décide de transformer de 5 emplois saisonniers Centre technique municipal en 5 emplois de saisonniers Centre technique municipal/direction de la vie associative,

- de recruter les agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité sur

PDTP CTM :

- 4 agents polyvalents sur les services logistique et espaces publics du 3 mai au 12 septembre 2021,

DVAS :

- 2 agents d'animation temps plein sur Öbraysie Plage du 1^{er} juillet au 31 août 2021,
- 1 agent d'accueil temps non complet 70 % assurant les missions de régisseur de caisse du 1^{er} juillet au 31 août 2021,
- 1 agent temps plein titulaire du Brevet d'État d'Educateur Sportif des Activités de la Natation ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialisation Activités Aquatiques et Natation du 1^{er} juillet au 31 août 2021 temps plein,
- 1 agent temps plein assurant le gardiennage, l'entretien et la veille technique des équipements sportifs et salles associatives du 1^{er} août 2021, date minimum de recrutement au 31 décembre 2021.

- d'autoriser Madame le maire conformément aux dispositions de l'article 3, l 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer les dits contrats dans les cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux, des adjoints administratifs, des adjoints d'animation territoriaux, et des éducateurs des activités physiques et sportives.

La rémunération des intéressés sera fixée en référence au cadre d'emploi retenu pour les missions exercées.

2021/047 - Mise à jour des indemnités d'astreintes de la ville de Saint-Jean de Braye

A l'unanimité le conseil municipal décide de mettre à jour le régime des astreintes de la collectivité selon les modalités exposées ci-dessous, avec majoration de 50 % si l'astreinte est confiée à moins de 15 jours suite à absence pour raison de santé de l'agent prévu à l'initiale ; et d'appliquer les taux comme ci-dessus à compter du 1^{er} mai 2021

2021/048 - Mise à jour du tableau des emplois au 1^{er} mai 2021

A l'unanimité le conseil municipal décide d'actualiser le tableau des emplois en créant, l'appellation et la catégorie de l'emploi G3 Responsable de la vie au travail et dialogue social par modification de G2 Directrice des ressources humaines et d'approuver la mise à jour du tableau des emplois au 1^{er} mai 2021.

2021/049 - Vote du huis clos

A l'unanimité le conseil municipal décide d'approuver l'instauration du huis clos

2021/050 - Protocole transactionnel avec un agent contractuel

Par 29 voix pour, 3 abstentions (Messieurs RENELIER, OUARAB et JAVOY) et une voix contre (Monsieur RAGEY) le conseil municipal décide d'approuver le principe d'une transaction entre la ville et un agent,

- d'autoriser Madame le maire à signer le protocole transactionnel joint à la présente délibération,
- d'autoriser Madame le maire à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint-Jean de Braye, le 26 avril 2021

Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,
L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales



Colette MARTIN-CHABBERT

Affiché le **29 AVR. 2021**

Retiré le

